



Commune de Saint André d'Hébertot

Permis d'aménager n° PA 014 555 23 D0002 accordé le 28 novembre 2023
et Permis d'aménager modificatif 1n° PA 014 555 23 D0002 M01 accordé le 28 juin 2024

Superficie totale : 651 m²

Cadastre : ZB n°178p

Surface de plancher : 300 m²

PLAN DE VENTE



ARGENTAN Permanence
Espace Bee Cowork - 1, rue de la Paix
61 200 Argentan
Responsable : Jean-Marc Pierrot
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
Les autres jours sur rendez-vous

Successesseurs de Gervais DOLIGEZ - Gustave LUBAC - Maurice BIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU
SELARL au capital de 160 000€ - RCS Lisieux : 442 135 976 - TVA Intracom: FR764442135976 - NAF7112A - N°Inscription OGE : 2002C200010

[illegible]

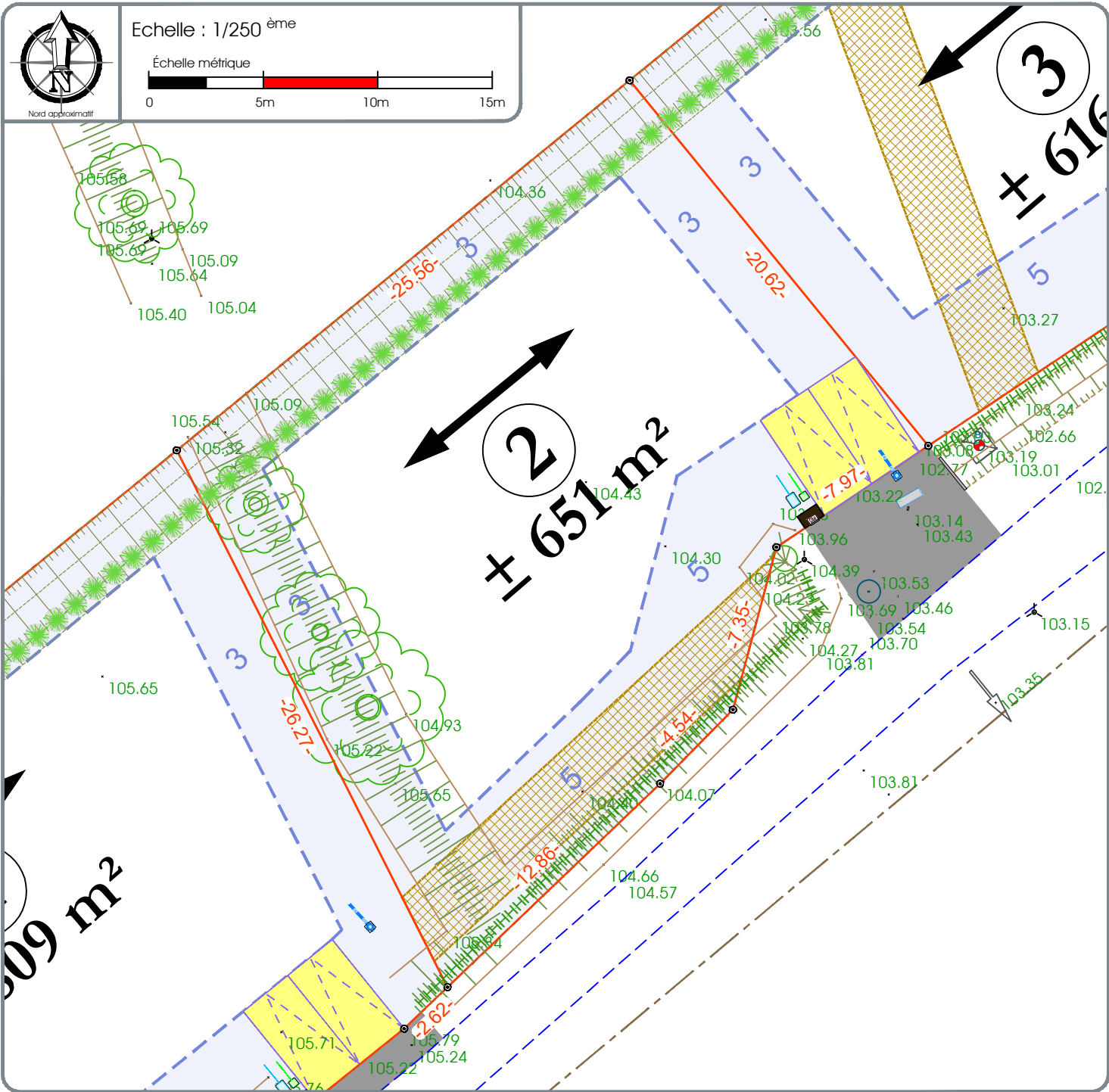
DESCRIPTIF DE TERRAIN A BATIR
Loi S.R.U.

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :
« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

- ☐ Toutes les limites ont été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée est GARANTIE : S = ### m².
NB : Plan de division joint.
- ☐ Une ou plusieurs limites n'ont pas été juridiquement définies : la SUPERFICIE indiquée n'est PAS GARANTIE.

Dressé le 2025, par Monsieur Guillaume DOLIGEZ, Géomètre-Expert à Pont-l'Évêque,

Document Provisoire



LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE		LEGENDE BRANCHEMENTS	
Application cadastrale	Périmètre des lots	La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.	
Zone non aedificandi et cote de recul (en mètres)	Servitude de passage de réseaux	Coffrets électriques	Citerneau eau potable
Emplacement obligatoire des places de stationnement non closes	Orientation du faîtage principal	Regard télécom	Boîte de branchement à passage direct
Haie existante à renforcer, à préserver et à entretenir (à charge acquéreurs)	Obligation de plantation de haies bocagères (à charge acquéreurs)		
Entourage bois encadrant les coffrets (à charge lotisseur)	Cote parcellaire (en mètres)		
Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.	Repère parcellaire provisoire non matérialisé		
		LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS	
		Accès (hors lotissement)	Espaces verts (espace commun du lotissement)
		Noue et/ou merton du récupération des eaux pluviales et l'emplacement des candélabres pourront varier.	

NOTA :
- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition.
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69.
- Levé topographique en août 2020.